



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 520-2025 SUR LA TARIFICATION 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

le RÈGLEMENT NO 520-2025 SUR LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2026 a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	26 novembre 2025
Dépôt du règlement :	26 novembre 2025
Adoption :	9 décembre 2025
Entrée en vigueur :	1 ^{er} janvier 2026

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Fait à Sainte-Adèle, le 6 janvier 2026.

Mélissa Bergeron-Champagne
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Karell Morin, greffière soussigné(e), de la
Municipalité de ville d'Estérel certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
6 Janvier 2026, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 Janvier 2026